

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  <b>DCM20251209-13</b>	<p style="text-align: center;"><b>Séance du 09 décembre 2025 à 18h30</b></p> <p>L'an <b>deux mil vingt-cinq</b>, le <b>neuf</b> du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<b>Date d'envoi de la convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2025</b>	
<b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 10 décembre 2025</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Etaient présents ( )</b></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Alain KMOCH, Jean-Luc MIESKE, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Etaient excusés ayant donné procuration ( )</b></p> <p>a donné procuration à ,</p> <p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<b>Nbre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li> <li>- <b>Présents :</b></li> <li>- <b>Ayant donné procuration :</b></li> <li>- <b>Absents :</b></li> <li>- <b>Ayant pris part au vote :</b></li> </ul>	<b>Résultat du vote :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pour :</b></li> <li>- <b>Contre :</b></li> <li>- <b>Abstention :</b></li> </ul>

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS AVEC ENEDIS – RUE DE PAUPIN**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit emprunter la propriété communale pour effectuer des travaux sur une ligne électrique souterraine située sur la parcelle AP20 rue de Paupin au droit du réservoir d'eau.

Le descriptif des travaux est le suivant :

- 2 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 3 mètres ;
- Les bornes de repérage si besoin.

Une convention défini les conditions d'implantation, d'exploitation et financières de cet ouvrage.

La commission « Voirie-Circulation » réunie le 24 novembre 2025 a émis un avis favorable

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**